

# ACCELERATEUR DE TRANSITIONS

## SOUTIEN AUX INTERCOMMUNALITES





# accélérateur de transitions

2020-2026

## Intercommunalités

*Faites de vos transitions un moteur économique, de création d'emplois, de développement local, de cohésion sociale et renfort démocratique.*

### Objectifs

- *Territoire résilient*
- *Neutralité carbone*
- *Sobriété en ressources*
- *Territoire à énergie positive*
- *Economie circulaire*

## REGLEMENT – GUIDE DU CANDIDAT

*Sont éligibles tous les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre<sup>1</sup> de la région Grand-Est.*

Les candidatures seront instruites tout au long de l'année, dans la limite des crédits disponibles et selon les critères en vigueur.

## SOMMAIRE

I.	LE CONTEXTE	4
II.	Enjeux et objectifs d'Accélérateur de transitions	5
III.	Prérequis au dispositif Accélérateur de transitions	7
IV.	Nature du soutien proposé	7
V.	Déroulement d'Accélérateur de transitions	9
→	Etape 0	10
→	Etape 1 - Préfiguration du projet	10
→	Etape 2 - Présentation du projet	12
→	Etape 3 – Rédaction du projet	12
VI.	Phase 3 : Contractualisation et accompagnement durant 3 ans	13
VII.	Annexes	16

<sup>1</sup> Communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine et métropole

## **Accélérateur de transitions est pour vous, si...**

- Vous souhaitez mettre en place une démarche transversale, concrète et efficace de lutte contre le changement climatique, à travers les champs de l'économie circulaire et de l'énergie.
- Vous êtes prêt à mettre en place une organisation en mode projet et y dédier les moyens humains (élus et agents) et du temps.

## **ÉTAPES DE LA DÉMARCHE**

### **PREREQUIS**

- Respect de la réglementation :  
PCAET et PLPDMA
- Soutien des élus et services

### **ÉTAPE 0**

Formulaire d'intérêt à compléter

### **CANDIDATURE – AIDÉE PAR UN CABINET (10j)**

- **Étape 1** - Préfiguration du projet  
*Diagnostic, gouvernance, choix d'une thématique, élaboration du projet*
- **Étape 2** - Présentation du projet  
*Prédiagnostic référentiels Territoire Engagé ; présentation du projet territorial*
- **Étape 3** - Rédaction du projet  
*Levée des réserves ; délibération*

Sous réserve de disponibilité financière :

### **LAUREATS – ACCOMPAGNEMENT DE 3 A 4 ANS**

- Recrutement d'un chargé de projet dédié
- Engagement dans le programme Territoire Engagé – recrutement d'un conseiller
- Mise en œuvre de la thématique choisie
- Plan de communication/formation

## **MOYENS**

### **ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE**

- Référentiels du programme Territoire Engagé Transition Ecologique (Climat Air Energie et Economie Circulaire)
- Expertise ADEME/Région/Etat
- Formations
- Réseaux

### **ACCOMPAGNEMENT FINANCIER**

- Appui à la recherche de financements de vos projets
- **Aide au recrutement d'un chargé de projet (pilotage + mise en œuvre d'une thématique) / financement d'un plan de communication et de formation.**

Suivant l'une des 2 modalités suivantes :

- Aides au changement de comportement : 110k€
- Contrat d'Objectif Territorial : maximum 350k€ (*proposé ponctuellement à certains PTRTE après accord préfectoral*)
- **70 % du coût de l'AMO Conseiller référentiels Territoire Engagé Transition Ecologique**

Climat Air Energie et Economie Circulaire

## I. LE CONTEXTE

L'avenir de notre planète passe par une société sobre en ressources et en énergie, créatrice d'emplois, solidaire, plus humaine et harmonieuse, via la responsabilisation des acteurs.

**Associer, croissance, emplois et développement soutenable sont des impératifs que les crises successives récentes nous rappellent.** Engager les territoires dans la transition écologique (TE) est désormais une attente exprimée, dans la rue avec des mobilisations comme les « marches pour le climat » et également dans les urnes, et par un public de plus en plus varié (habitants, associations, acteurs économiques...).

Le cadre législatif est défini, « l'urgence écologique et climatique » est inscrite dans le code de l'environnement depuis 2019<sup>2</sup>. **Engager la TE, c'est adopter un nouveau modèle économique et social, un modèle qui renouvelle nos façons de**

**consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble.** Etre demain, un territoire résilient, c'est dès aujourd'hui agir, s'organiser, expérimenter dans tous les domaines d'actions et avec tous les acteurs du territoire. Seule une démarche globale, c'est-à-dire œuvrant sur toutes les thématiques de la TE, sera à même de nous permettre d'atteindre les objectifs<sup>3</sup>.

De nombreuses initiatives montrent que concilier économie, innovation et environnement est possible. L'économie circulaire s'inscrit dans cette dynamique : elle est définie par l'ADEME comme *un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus.*

La transition énergétique crée aujourd'hui des emplois, + 25% de projets de recrutement en 2017 en Région Grand-Est par rapport à 2013, + 16,5% d'offres d'emplois en 2017, des retours d'expériences existent. Les indicateurs sont au vert pour passer massivement à l'action.

Les enjeux climatiques et de consommation croissante de ressources sont encadrés par les Régions, chefs de file en matière de planification, par le biais, des SRADDET, des SRDEII, du PRPGD<sup>4</sup>.

Les collectivités locales, au premier rang desquelles **les EPCI, sont des maillons essentiels de la transition écologique et solidaire.** Elles sont essentielles en vertu de leurs compétences, de leur rôle de mise en cohérence de l'ensemble des actions du territoire menées sur la base d'une vision, d'une stratégie et d'objectifs clairs et ambitieux, qui doivent avoir un effet d'entraînement et de fédération des acteurs locaux dans la TE.

En Grand Est, ces dernières années, les EPCI agissent de façon croissante pour lutter et

s'adapter au changement climatique et pour réduire notre consommation de ressources. Ils sont ambassadeurs, coordinateurs et opérateurs sur leur territoire de la mise en œuvre de la TE, notamment à travers leur PLPDMA et leur PCAET<sup>5</sup>.

Ils peuvent notamment s'appuyer sur Climaxion - le programme commun de l'ADEME et la Région Grand Est, sur la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), l'accompagnement et les dispositifs de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), sur les Fonds Chaleur et Economie Circulaire de l'ADEME Grand Est ainsi que sur les mesures du Fonds Vert pour mettre en œuvre leurs projets.

**Accélérateur de transitions – comme accompagnement des intercommunalités - s'inscrit dans cette dynamique nationale et régionale pour répondre à l'urgence, à la complexité et à la multitude de leviers d'actions qui permettront d'atteindre les objectifs ambitieux qui nous sont fixés collectivement.**

<sup>2</sup> Loi du 8 novembre 2019

<sup>3</sup> Le Haut Conseil Pour le Climat, dans son Rapport 2019, précise que « cette neutralité carbone en 2050 est techniquement réalisable mais implique une transformation profonde de l'économie et de la société à grande échelle. Le rythme de cette transformation est actuellement insuffisant, car les politiques de transition, d'efficacité et de sobriété énergétiques ne sont pas au cœur de l'action publique. »

<sup>4</sup> SRADDET : [Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires](#) ; SRDEII : [Schémas Régionaux de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation](#) ; PRPGD : Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

<sup>5</sup> PLPDMA : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ; PCAET : Plans Climat-Air-Energie Territoriaux

## II. ENJEUX ET OBJECTIFS D'ACCELERATEUR DE TRANSITIONS

### Les enjeux

Les leviers d'actions pour mener et mettre en œuvre la transition écologique sont nombreux : rénovation des bâtiments, mobilité et urbanisme durable, développement des énergies renouvelables, évolutions des pratiques agricoles et régimes alimentaires, achats durables, préservation de la biodiversité, déploiement d'une écologie industrielle et territoriale, consommation responsable, allongement de la durée d'usage des biens, recyclage...

Par conséquent, les compétences nécessaires aux intercommunalités vont croissant. Elles doivent saisir et décrypter la complexité des enjeux associés à chaque projet afin d'assurer la cohérence de leurs actions. Elles sont également porteuses de la stratégie du territoire, de l'association nécessaire des acteurs locaux.

Cela implique une (r)évolution dans leurs pratiques de fonctionnement : mode projet, approche systémique, travail transversal entre services, entre élus et services et entre la collectivité et les acteurs du territoire.

En premier lieu, cela nécessite d'avoir **une organisation interne** opérante, des moyens humains suffisamment présents en interne, dédiés et formés au sujet, et un **cadre structurant** qui permet - à chaque étape - d'évaluer, d'affiner, de réajuster les objectifs, la stratégie, l'organisation.

Pour renforcer la capacité d'action des EPCI et la mise en œuvre de leur politique de transition écologique (PCAET, TEPOS...), l'ADEME Grand-Est souhaite soutenir les EPCI qui s'engageront dans une démarche territoriale intégrée de transition écologique (cf. page suivante pour une définition).

### Les objectifs

Permettre à tous les EPCI du Grand-Est de s'engager dans une démarche transversale, climat – air – énergie – économie circulaire en leur proposant **un processus d'amélioration continue** basé sur les outils de TE de l'ADEME. Les référentiels du Programme Territoire Engagé Transition Ecologique utilisés comme cadre structurant sont constitués du référentiel Climat Air Energie (ex-Cit'ergie) et du référentiel Economie Circulaire.

- Favoriser la transversalité et la montée en compétence des EPCI, pour assurer un pilotage et une mise en œuvre plus efficaces des actions de TE, en renforçant les moyens humains par **le recrutement d'un poste dédié** et par l'adoption d'un plan de formation et de communication.
- Faciliter la mise en œuvre de projets de TE par le fléchage des dispositifs d'accompagnement techniques et financiers les plus adaptés à chaque territoire.
- Etendre et renforcer le réseau des collectivités engagées dans des politiques et/ou dispositifs Climat – Air – Energie et Economie Circulaire ambitieux. Créer de l'émulation, de l'entraide permettant d'accélérer le rythme de la TE en région.

En répondant à ce dispositif, l'EPCI s'engage dans :

1. **Les référentiels du Programme Territoire Engagé Transition Ecologique<sup>6</sup>**
2. **Une thématique opérationnelle de son choix**  
en lien avec les enjeux de son territoire – *Actions sur les déchets d'activités économiques ; Biodéchets ; Alimentation Durable ; ENergies Renouvelables et de Récupération ; Mobilité durable ; Biodiversité ; Adaptation au changement climatique ; Eco-manifestations ; Sobriété<sup>7</sup>*

Il définit ses objectifs quantifiés à atteindre en 3 et le plan d'actions pour y parvenir.

<sup>6</sup> Constitué du référentiel Economie Circulaire sur les enjeux des déchets et du référentiel Climat Air Energie (ex-Cit'ergie).

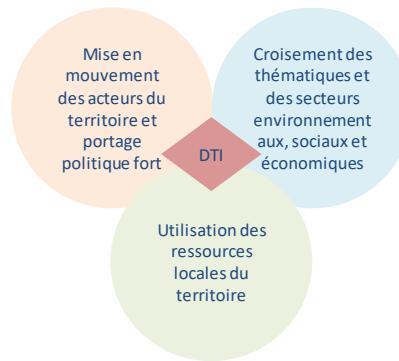
<sup>7</sup> La collectivité pourra proposer une thématique en dehors de cette liste mais devra en faire la demande à titre expérimental à l'ADEME, dès cette phase de construction de projet. L'ADEME se réserve le droit de refuser ou d'accepter cette thématique.

Ce dispositif offre la possibilité aux EPCI de faire un pas supplémentaire vers une démarche globale (intégrant l'ensemble des thématiques de transition écologique).

## Zoom sur les Démarches Territoriales Intégrées (DTI)

Une démarche territoriale intégrée en faveur de la transition écologique est définie par une **stratégie**, des **objectifs** et un **plan d'actions** visant à répondre aux défis environnementaux, économiques et sociaux du territoire. Elle s'inscrit dans la durée et définit une trajectoire d'évolution du territoire, dans une dynamique d'amélioration continue. Elle s'appuie sur un portage politique fort au sein de la collectivité, une gouvernance partagée avec d'autres acteurs du territoire (publics, privés, associatifs) et la participation des citoyens.

Elle a vocation à garantir la cohérence de l'action publique et présente ainsi une forte valeur ajoutée par rapport à des politiques sectorielles menées séparément en s'appuyant sur l'analyse **transversale** des différents enjeux environnementaux en lien avec les autres enjeux et les ressources du territoire.



Une DTI pour la transition écologique :

- Encourage la coopération et coordination entre des services/structures/personnes autour d'un projet de TE commun.
- Préconise la prise en compte des enjeux de TE dans les différentes politiques publiques locales.
- Suppose une vision stratégique et une trajectoire TE, articulant les différentes échelles des territoires.
- Intègre des démarches / dispositifs de TE entre-elles : énergie, climat, ressources, biodiversité, qualité de l'air, ...

### III. PREREQUIS AU DISPOSITIF ACCELERATEUR DE TRANSITIONS

Sont éligibles à ce dispositif les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du Grand Est (Communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine et métropole).

*A noter : les EPCI déjà engagés dans les référentiels Climat Air Energie (ex-Cit'ergie) et/ou Economie circulaire sont éligibles.*

**Attention**  
**Préalables indispensables**

Pour répondre à cet Appel aux collectivités, les EPCI devront :

1. S'assurer de **respecter la réglementation** les concernant, en particulier dans l'engagement des démarches obligatoires de planification dans les domaines de TE les concernant :
  - ✓ PLPDMA<sup>8</sup> :
    - avoir engagé la mise en œuvre d'un (PLPDMA) conformément aux dispositions du décret du 10/06/2015 (constitution de la commission consultative d'élaboration et de suivi et adoption du PLPDMA)
    - ou s'engager à présenter une délibération avant la finalisation de la candidature, engageant la collectivité dans l'élaboration du PLPDMA, au plus tard au cours de la 1<sup>ère</sup> année du contrat ;
  - ✓ PCAET<sup>9</sup> : a minima avoir réalisé le diagnostic et validé la stratégie :  
Dans ce cas, une délibération du conseil communautaire validant le diagnostic et la stratégie du PCAET sera à joindre au formulaire de sollicitation.
2. Avoir le **soutien du Président et de la Direction Générale des Services**  
L'ensemble des services et élus seront impliqués à terme par la démarche.

Un formulaire est à compléter pour être accompagné dans la candidature à Accélérateur de transitions.

### IV. NATURE DU SOUTIEN PROPOSE

Les candidatures seront instruites tout au long de l'année, dans la limite des crédits disponibles et selon les critères en vigueur.

Les collectivités sélectionnées se verront proposer un accompagnement de 3 ans :

- Accompagnement technique**
  - **Expertise**
    - Lors d'une réunion de pilotage une fois par an, par l'ADEME, la DDT, la Maison de la Région (et en fonction des besoins la Banque des Territoires, l'Agence de l'Eau, la Sous-Préfecture).
    - Via une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage référentiel de Transition Ecologique : amélioration continue, expertise technique, retours d'expériences, catalogue d'actions, ....
  - **Formations**
    - <https://formations.ademe.fr>
    - CNFPT

<sup>8</sup> L'élaboration du Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15- 1 du code de l'environnement (modifié par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, art. 194, V).

<sup>9</sup> Plan Climat Air Energie Territorial, obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants existants au 1er janv. 2017

- **Animation, mise en réseau**
  - Réseau Climat Air Energie
  - Réseau vers une économie circulaire – A3P
  - Réseau d'élus pour la transition écologique

□ **Accompagnement financier**

- **Appui à la recherche de financements de vos projets**

Climaxion, ADEME, Région, DSIL, ANCT, BdT, Fonds Vert, .... Identification des financements appropriés à vos projets.

- **Aide au financement d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage : Conseiller(s) des référentiels du Programme Territoire Engagé Transition Ecologique (Climat Air Energie et Economie Circulaire)**

Financement à 70% du coût de l'AMO qui accompagnera la collectivité (estimé à 40 à 60 k€ sur les 4 ans de la démarche)

- **Financement de la démarche d'accélération via une aide au recrutement d'un chargé de projet / financement d'un plan de communication, suivant l'une des modalités suivantes :**

- une aide au changement de comportement – 110 000 € maximum
  - Chargé de projet contractuel à temps plein - Forfait de 30 000 €/an
  - Frais d'installation de poste et Dépenses externes de communication – Jusqu'à 100% des dépenses plafonnées à 20 000 € (à répartir préalablement entre ces 2 postes de dépenses)
- Certains EPCI au périmètre PTRTE (Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique) pourront se voir proposer après décision du Préfet de département et à place de l'aide au changement de comportement un Contrat d'Objectif Territorial (COT) - contrat d'objectif et d'actions de 4 ans, basé sur les deux référentiels du Programme Territoire Engagé. **Aide maximale de 350 000 €<sup>10</sup>** intégrant
  - une part fixe non renouvelable de 75 000 €
  - une part variable de 275 000 €.

Le montant de la part variable attribué au bénéficiaire sera proportionnel

  - à l'atteinte des objectifs - progression de sa politique de transition écologique évaluée via des audits à l'issu des 4 ans des référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire. 175 000 €
  - à l'atteinte d'un ou plusieurs objectifs sur la thématique opérationnelle retenue et définie en accord EPCI-ADEME. 100 000€

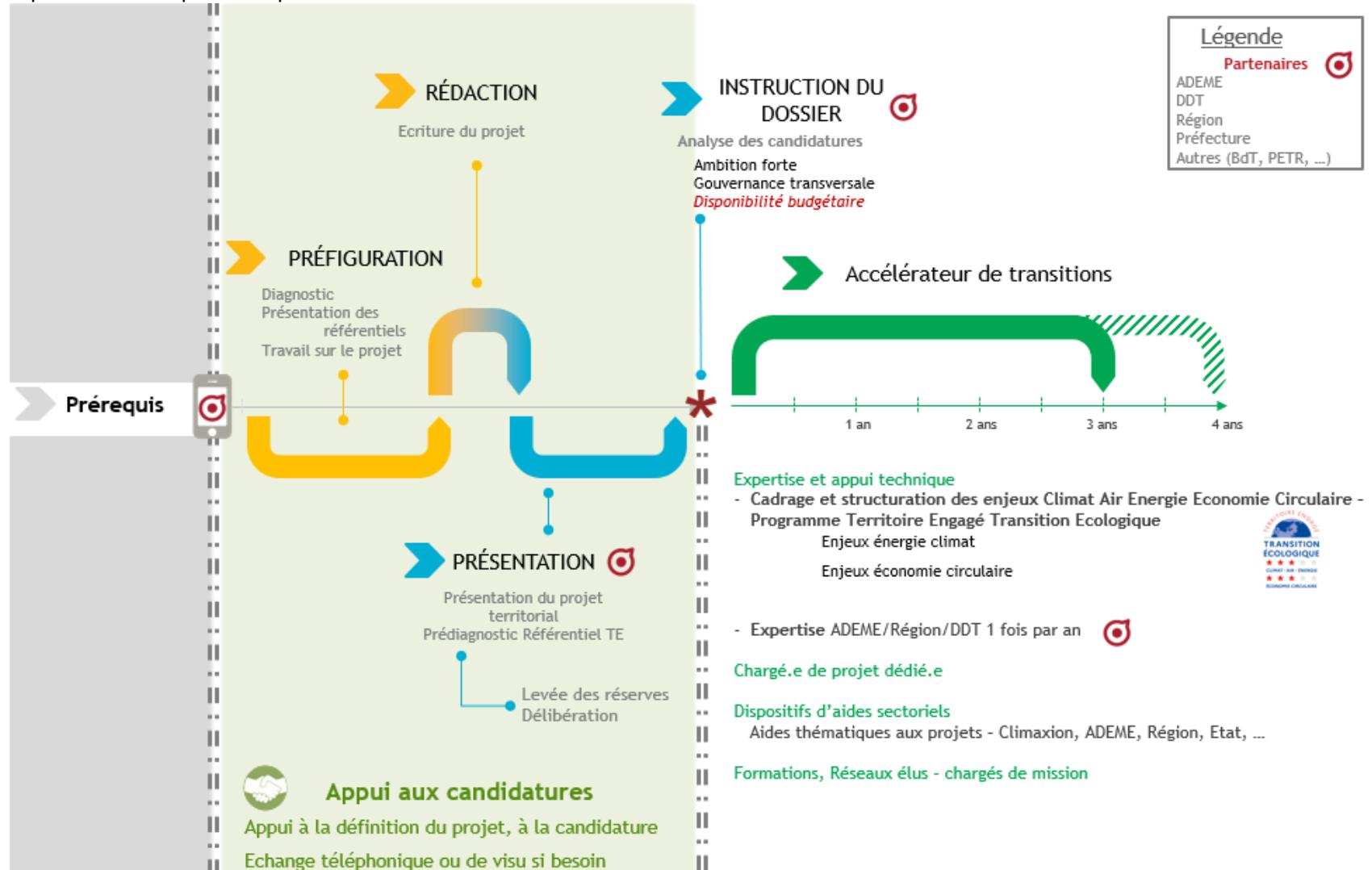
Cette aide est conditionnée à l'engagement de dépenses à minima équivalente dont

- le financement d'un.e chargé.e de projet recruté pour les 3 à 4 ans de la démarche autour des missions suivantes :
  - Structuration/gouvernance : Pilote du référentiel de transition écologique - Climat Air Energie et Economie Circulaire - et animation et structuration de la transversalité au sein de la collectivité.  
*Cette mission estimée à 0,5 ETP peut être pilotée par une autre personne en interne*
  - Approche opérationnelle – mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux sur une thématique choisie par l'EPCI, prioritaire pour le territoire.
- le financement d'un plan de communication et de formation

<sup>10</sup> Il pourra être proposé à quelques collectivités souhaitant s'engager plus loin dans la TE et mettant plus de moyens financiers un contrat d'objectifs de 350 k€ d'aides maximale, dont la part variable sera de 275k€. Ces projets devront recevoir une validation collégiale des instructeurs.

## V. DÉROULEMENT D'ACCELERATEUR DE TRANSITIONS

Schéma récapitulatif des étapes du dispositif :



## → ETAPE 0

La collectivité contacte l'ADEME et sollicite un accompagnement à l'élaboration de sa candidature : elle envoie à cet effet par mail ou par courrier le formulaire de sollicitation Accélérateur de transitions.

L'ADEME mandate alors un prestataire (que nous appellerons Bureau d'Appui) pour accompagner la collectivité pour 10 jours, dans l'objectif d'aboutir à un dossier de demande d'aide recevable au dispositif Accélérateur de transitions. Cet accompagnement se déroule de l'élaboration du projet jusqu'au dépôt de la candidature (étapes 1, 2 et 3 ci-dessous).

A noter que le Bureau d'Appui ne rédige pas le projet à la place des collectivités. Il apporte un regard extérieur, critique et constructif sur l'ensemble du projet. Il conseille l'EPCI et vérifie l'ambition visée en lien avec les enjeux du territoire et la thématique retenue par l'EPCI. Il est force de proposition pour la mise en place d'une organisation en mode projet et la définition de la stratégie, des objectifs et du plan d'actions proposé par l'EPCI sur la thématique à fort enjeu.

## → ETAPE 1 - PREFIGURATION DU PROJET

Eléments attendus de la part de la collectivité, avec l'appui du Bureau d'Appui :

→ Pour définir et argumenter sa trajectoire d'accélération de la transition écologique, la collectivité s'appuiera sur les éléments de diagnostic territorial

- déjà disponibles en interne (diagnostics dans le cadre de l'élaboration de PLUi, PLH, PDU, PCAET, PLPDMA, ...),
- mis à sa disposition par l'ADEME et les partenaires territoriaux, a minima :
  - Les chiffres clés air énergie climat (<https://observatoire.atmo-grandest.eu/>)
  - Les chiffres déchets-économie circulaire (SINOE ; chiffres territoriaux à l'échelle des EPCI)
  - Les autres éléments de diagnostics locaux – SCOT, diagnostic de la Région Grand Est en vue de l'élaboration d'un contrat territorial, portraits de territoires (<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/portraits-d-agglomérations-a18306.html>)

→ Pour définir son projet, la collectivité s'appuiera sur le pré-diagnostic des référentiels du programme Territoire Engagé Transition Ecologique (Climat Air Energie et Economie Circulaire), préparé et réalisé avec le concours de la collectivité par le Bureau d'Appui lors de cette phase.

→ La collectivité prendra connaissance des thématiques proposées par l'ADEME pour la réalisation d'actions opérationnelles : *Actions sur les déchets d'activités économiques ; Biodéchets ; Alimentation Durable ; ENergies Renouvelables et de Récupération ; Mobilités durables ; Biodiversité ; Eco-manifestations ; Adaptation au changement climatique* ; Sobriété (thématiques pouvant être précisées ou complétées). Elle s'interrogera sur les moyens humains mobilisés en interne et les besoins d'ingénierie complémentaire pour accélérer la mise en œuvre de la transition écologique.

Si elle souhaite renforcer les moyens humains sur la transition écologique avec un appui de l'ADEME, **elle choisira une thématique** dans cette liste.

La collectivité pourra proposer une thématique en dehors de cette liste mais devra en faire la demande à titre expérimental à l'ADEME, dès cette phase de construction de projet. L'ADEME se réserve le droit de refuser ou d'accepter cette thématique.

Une fois la thématique opérationnelle déterminée, la collectivité candidate définira pour celle-ci une stratégie avec des objectifs quantifiés et un plan d'actions à horizon 3 ans.

➔ La collectivité prendra du recul sur sa **gouvernance** actuelle et détaillera quels moyens elle mettra en œuvre pour installer, renforcer ou développer la transversalité entre les services, entre les élus, et entre services et élus (comitologie, instances d'arbitrage, articulation des différentes démarches en lien avec la TE, pilotage transversal au sein des services, lettres de mission pour assurer leur portage de la TE et son suivi, ...). La collectivité s'interrogera également sur les moyens d'associer les acteurs du territoire dans ses processus de décision et d'élaboration des politiques publiques (concertation, co-construction, budget participatif, conseil de développement, conseil des sages, conseil des jeunes, club climat, élaboration d'un récit territorial, ...).

➔ La collectivité réfléchira à sa **communication** sur la transition écologique et plus spécifiquement sur la thématique retenue durant les 3 prochaines années. Elle prévoira la réalisation d'un plan de communication dédié, précisant les objectifs de communication, les publics cibles, les moyens humains, financiers et matériels dédiés et les outils de communication mobilisés et/ou créés pour atteindre les objectifs (information, animation, sensibilisation, accompagnement au changement de comportement).

Il s'agira également de prévoir et de détailler les modalités de **concertation et de mobilisation des acteurs territoriaux**, ainsi que les besoins en formation en interne de la collectivité.

➔ La collectivité crée un compte sur [Agir](#) (également accessible sur <https://vosaides.ademe.fr>) et complète les éléments techniques et financiers de demande d'aide.

Pièces attendues :

- Contacts : Référents technique, administratif, représentant légal
- RIB
- Délibération<sup>11</sup> à fournir ([une délibération type est disponible en fonction du contrat d'aide proposé](#))

Les éléments suivants sont nécessaires (listés également dans la délibération). Certains seront à copier sur Agir dans la demande d'aide :

- Contexte, projet global de territoire
- Organigramme et schéma de gouvernance proposé
- Thématique retenue :
  - objectifs à 3 ans
  - missions : fiches action
  - fiche de poste thématique
- Plan global de communication
- Calendrier
- Plan de financement

---

<sup>11</sup> Concernant la délibération, la collectivité peut :

- soit délibérer rapidement, avec une délibération succincte et faire la réunion de présentation de projet ensuite ;
- soit délibérer après la réunion de projet et dans ce cas, intégrer le corps de projet détaillé à la délibération.

## → ETAPE 2 - PRESENTATION DU PROJET

La présentation du projet de la collectivité se déroulera à l'occasion d'une réunion organisée au sein de l'intercommunalité.

### Ordre du jour type de la réunion

- Diagnostic d'avancement du territoire sur la transition écologique
- Restitution du prédiagnostic des référentiels du Programme Territoire Engagé transition écologique par le Bureau d'Appui
- Présentation par la collectivité du projet territorial
- Questionnements
- Recommandations émises par l'ADEME et ses partenaires

### Invités

- Référents territoriaux de l'ADEME, de la DDT et de la maison de la Région la plus proche
- Bureau d'Appui
- La collectivité candidate. A minima sont attendus son président, l'élu référent porteur du dossier, le DGS. Plus la collectivité mobilisera les différents services et élus, plus la candidature gagnera en crédibilité quant à la transversalité envisagée lors des 3 ans d'accompagnement
- Les représentants des Syndicats Mixtes, SCOT, PNR, PETR, en lien avec ces enjeux pour une bonne articulation du projet avec les acteurs locaux
- Le cas échéant, les représentants des structures pouvant accompagner et/ou financer certaines actions de transition écologique du territoire : la banque des territoires, l'agence de l'eau, le conseil départemental, l'agence locale de l'énergie et du climat, ...

La restitution du prédiagnostic des référentiels du Programme Territoire Engagé transition écologique (Climat Air Energie et Economie Circulaire) est réalisée lors de cette réunion : le Bureau d'Appui présente les démarches à la collectivité, anime les échanges sur les actions réalisées, les avancées prévues par la collectivité et ses marges de progrès, recueille les impressions des participants.

Lors de la réunion de présentation du projet, la collectivité présente son projet territorial de transition écologique, devant l'ADEME, la Région, la DDT qui analysent l'ambition, la cohérence enjeux/stratégie/actions et le portage de la candidature.

L'ADEME et ses partenaires émettent leurs recommandations et avis en vue d'améliorer le dossier de candidature (lors de la réunion et sous forme de retour par courriel sous 15 jours suivant la réunion).

## → ETAPE 3 – REDACTION DU PROJET

Avec l'appui du Bureau d'Appui, la collectivité intègre les recommandations. Elle finalise alors son projet et passe une délibération en vue de déposer sa candidature.

Cette délibération engage la collectivité – sous réserve de candidature retenue par l'ADEME - à recruter un chargé de mission ; à mettre en œuvre sa stratégie et son plan d'actions pour la thématique retenue ; à s'engager dans le référentiel de transition écologique et à lancer un marché Conseiller Territoire Engagé).

L'EPCI est alors en mesure de compléter son dossier de candidature sur <https://vosaides.ademe.fr> (dépôt au fil de l'eau). Celle-ci sera analysée par l'ADEME.

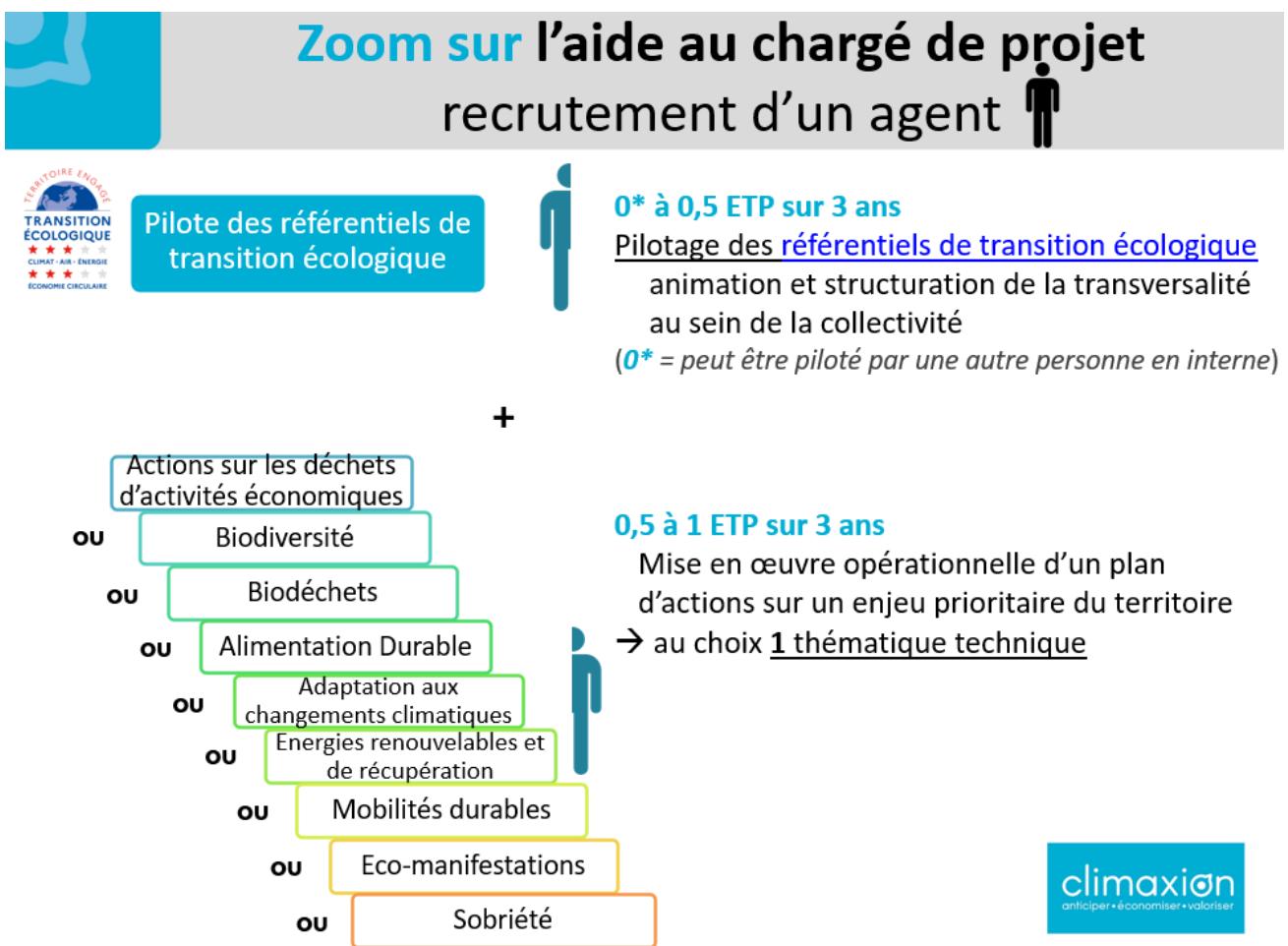
La sélection se fera sur dossier, **et dans la réserve de disponibilité budgétaire**. Les candidatures seront analysées afin d'identifier si toutes les **réserves émises ont bien été levées**, et de s'assurer du **portage politique, de l'ambition et des moyens dédiés et de la gouvernance transversale de la collectivité**.

## → LAUREATS – ACCOMPAGNEMENT DURANT 3 A 4 ANS

Une fois le projet sélectionné, l'EPCI et l'ADEME finaliseront les modalités et la convention d'aides – Aide au Changement de Comportement ou Contrat d'Objectif Territorial.

L'EPCI s'engage à :

- avoir engagé la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ou l'élaborer au plus tard au cours de la 1ère année du contrat
- recruter et former une personne dans le cadre de ce dispositif. Sa mission comprendra :
  - le pilotage du programme Territoire Engagé (Climat Air Energie et Economie Circulaire)
  - et la mise en œuvre en œuvre d'un programme d'actions sur une thématique à enjeux prioritaires pour la collectivité (parmi la liste des thématiques proposées par l'ADEME, ou hors de cette liste - sous réserve d'acceptation par l'ADEME -).



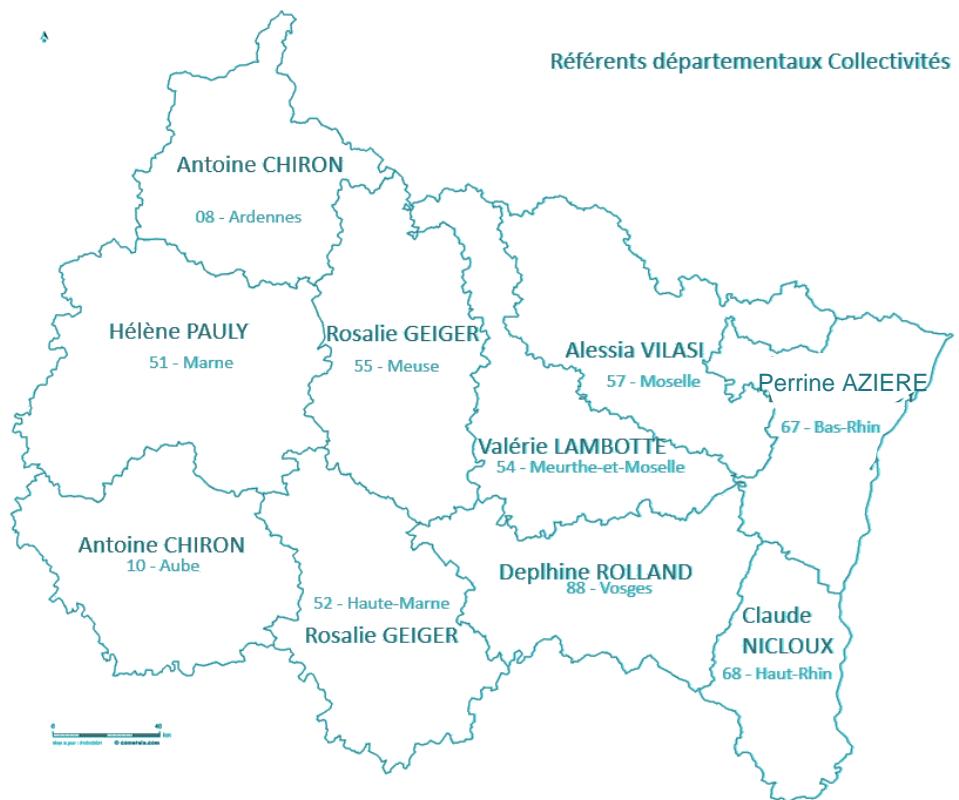
- mettre en place tous les moyens nécessaires afin que le chargé de projet recruté soit pleinement opérationnelle sur la thématique retenue (adapter sa fiche de poste, mettre à disposition les moyens et ressources nécessaires à la bonne réalisation de sa mission, positionnée de manière stratégique dans l'organigramme des services pour lui permettre d'assurer la transversalité) et désigner un élu référent pour porter la vision politique partagée par le conseil, et un agent référent
- associer l'ADEME/Région/DDT au recrutement de l'agent (invitation aux entretiens, sélection des CV...)
- conventionner avec l'ADEME pour s'inscrire dans le programme Territoire Engagé TE (référentiels Climat Air Energie et économie circulaire) et recruter un conseiller dédié

- mettre en œuvre le plan d’actions qu’il a proposé pour la thématique de son choix en lien avec les enjeux de son territoire – Actions sur les déchets d’activités économiques ; Biodéchets ; Alimentation Durable ; ENergies Renouvelables et de Récupération ; Mobilités durables ; Biodiversité ; Eco-manifestations ; Adaptation au changement climatique
- suivre l’avancement de son programme et animer la démarche par la mise en place d’une organisation en mode projet impliquant les élus et les services à minima
  - alimenter l’observatoire des démarches territoriales énergie climat sur le centre de ressource de l’ADEME <http://www.territoires-climat.ademe.fr/>. Il mettra à jour tout au long de son projet sa fiche territoriale
  - établir un rapport d’activité du/de la chargé.e de mission avant la fin des 3 ans couverts par le contrat
- élaborer et faire voter un plan d’actions de transition écologique répondant aux enjeux de son territoire
- élaborer et faire voter, un plan de formation et de communication en lien avec les thématiques traitées, de manière à garantir la montée en compétence de l’EPCI sur les questions de TE
  - Chaque lauréat s’engage à participer à toute action de communication (événement, communication écrite...) relative Accélérateur de transitions
- participer aux réunions, journées techniques et formations proposées ou co-animées par l’ADEME au niveau national et régional. Il utilisera l’espace collaboratif dédié au Réseau Climat-Air-Energie et Economie Circulaire Grand Est afin de se tenir informé des actualités, aides et journées techniques, et utilisera l’outil pour échanger avec les autres membres et faciliter son travail au quotidien.

**ADEME/Région/DDT s’engagent à :**

- réaliser tous les ans, un point d’avancement au sein de l’EPCI, pour évaluer l’avancement et le respect des engagements réciproques
- apporter leur expertise directe
- soutenir financièrement 1 ETP contractuel, sur 3 ans au sein de l’EPCI en lien avec la thématique choisie par l’EPCI (*sous réserve de budget disponible et de validation du projet*)
- former et animer les lauréats via les Réseaux Climat Air Energie, Economie Circulaire et favoriser la mutualisation de outils
- informer les lauréats des dispositifs d’aides les plus adaptés au territoire
- valoriser les actions et démarches mises en œuvre par les EPCI dans les réseaux

## VI. CONTACT



08 - ARDENNES	<b>Antoine CHIRON</b> - <a href="mailto:antoine.chiron@ademe.fr">antoine.chiron@ademe.fr</a>
10 - AUBE	
51 - MARNE	<b>Hélène PAULY</b> - <a href="mailto:helene.pauly@ademe.fr">helene.pauly@ademe.fr</a>
52 - HAUTE-MARNE	<b>Rosalie GEIGER</b> - <a href="mailto:rosalie.geiger@ademe.fr">rosalie.geiger@ademe.fr</a>
54 - MEURTHE-ET-MOSELLE	<b>Valérie LAMBOTTE</b> - <a href="mailto:valerie.lambotte@ademe.fr">valerie.lambotte@ademe.fr</a>
55 - MEUSE	<b>Rosalie GEIGER</b> - <a href="mailto:rosalie.geiger@ademe.fr">rosalie.geiger@ademe.fr</a>
57 - MOSELLE	<b>Alessia VILASI</b> - <a href="mailto:alessia.vilasi@ademe.fr">alessia.vilasi@ademe.fr</a>
67 - BAS-RHIN	<b>Perrine AZIERE</b> - <a href="mailto:perrine.aziere@ademe.fr">perrine.aziere@ademe.fr</a>
68 - HAUT-RHIN	<b>Claude NICLOUX</b> - <a href="mailto:claude.nicloux@ademe.fr">claude.nicloux@ademe.fr</a>
88 - VOSGES	<b>Delphine ROLLAND</b> - <a href="mailto:delphine.rolland@ademe.fr">delphine.rolland@ademe.fr</a>

## VII. ANNEXES

### Liste des pièces à dispositions des EPCI

- Formulaire d'intérêt
- Fiches descriptives des attendus par thématique opérationnelle du catalogue
- Présentation (ppt/pdf) d'Accélérateur de transitions

### Pour en savoir plus

- le Programme Territoire Engagé Transition Ecologique :

- Présentation : <https://territoireengagetransitionecologique.ademe.fr/>
- Vidéo d'introduction (1min50) : [https://www.youtube.com/watch?v=gAc\\_B6j1qcY](https://www.youtube.com/watch?v=gAc_B6j1qcY)
- Plateforme de renseignement et suivi des référentiels Climat Air Energie et Economie Circulaire : [Territoires en Transitions](#)

